



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commission consultative

Question écrite n° 58803

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le Premier ministre sur le rapport de la commission nationale des Droits de l'homme qui a été remis à son prédécesseur le 21 mars 1992. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les suites que le Gouvernement entend donner à ce rapport.

Texte de la réponse

Reponse. - Le rapport sur la lutte contre le racisme et la xenophobie pour 1991 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, remis au Premier ministre le 21 mars 1992, conformément à la loi no 90-615 du 13 juillet 1990, inspire pour une grande part l'action du Gouvernement en la matière. Ce rapport insiste sur la banalisation des faits et propos racistes. C'est à la lutte contre ce glissement dangereux que tend l'action du Gouvernement. Dans le cadre de la lutte contre les exclusions, les mesures prises pour l'amélioration du cadre de vie dans les zones fortement urbanisées, notamment à travers la politique de la ville, les mesures portant sur l'école dans les quartiers en difficulté, le plan éte-jeunes pour 1992, répondent aux préoccupations exprimées par ce rapport qui se prononce contre la constitution de « ghettos » ethniques ou communautaires. En matière de prévention du racisme, le Gouvernement poursuit l'expérience des cellules départementales de lutte contre le racisme, en les étendant à de nouveaux départements : Rhône, Alpes-Maritimes, Yvelines, Landes. En matière de répression, la plus grande diligence est accordée dans la poursuite d'actes racistes. Le garde des sceaux rappelle aux procureurs généraux et aux procureurs de la République que la lutte contre le racisme est l'une de leurs premières priorités. Il leur demande d'être vigilants dans la recherche et la constatation des infractions, de prendre l'initiative des poursuites et de faire preuve de fermeté dans leurs requisitions. Une banque de données de la jurisprudence en matière de racisme vient d'être créée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Au sein de cette commission, se poursuit la concertation entre toutes les associations spécialisées dans la lutte contre le racisme et les pouvoirs publics. Leurs propositions retiendront tout particulièrement l'attention du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la lutte contre la banalisation du racisme.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58803

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2620